

*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
En tant que citoyen et client de votre établissement, je désire savoir comment est géré, et à quoi sert l'argent que je dépose chez vous.
Je souhaite vérifier que ma banque se comporte en entreprise socialement et écologiquement responsable. À cet effet, je vous sollicite pour répondre aux 27 questions suivantes, et vous en remercie par avance.
Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très cordiales.*

Spéculation et prises de risques

1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network ?

En 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer toutes les implantations du Groupe dans des Etats ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été fixée par l'arrêté ministériel du 12 février 2010. A la date du 31 décembre 2010, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation dans les États concernés à l'exception d'une succursale de la banque d'investissement (SG MANILLE) et d'un bureau de représentation de la banque privée (SG FSC Manilla) situés aux Philippines, leur fermeture officielle étant suspendue à une décision des autorités philippines. Société Générale détient par ailleurs une licence non utilisée à Brunei. Les activités dans ces deux pays ont cessé.

2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?

Stock options

Les Assemblées générales du 30 mai 2006, du 27 mai 2008 et du 25 mai 2010 ont autorisé des attributions de stock options aux salariés et mandataires sociaux. Ces attributions répondent à une logique de fidélisation des talents du Groupe en France comme à l'étranger et d'alignement de la rémunération des dirigeants avec les intérêts des actionnaires. En 2010, au titre des rémunérations 2009, près de 1 400 salariés ont reçu des stock options.

Les principales caractéristiques des plans d'options sont les suivantes : la durée de validité des options octroyées est de 7 ans, avec une période d'acquisition de 3 ou 4 ans. Les options sont attribuées sans décote et, depuis l'Assemblée générale de mai 2010, leur acquisition est intégralement soumise à condition de performance.

Le nombre d'options attribuées est de 2.2 millions en 2008 au titre de 2007 (soit 0.38% du capital), 0.9 million en 2009 au titre de 2008 (soit 0.15% du capital) et de 1 million en 2010 au titre de 2009 (soit 0.17% du capital).

Par ailleurs il est à noter qu'au titre des rémunérations variables, concernant l'exercice 2010, le Conseil a décidé de ne pas attribuer de stock options.

Enfin les mandataires sociaux ont renoncé à toute attribution d'options en 2009.

Parts variables des professionnels de marché et autres catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et dites « populations régulées » (cadre défini par la directive européenne 2010/76/UE du 24 novembre 2010, déclinée en France par l'arrêté du 13 décembre 2010)

Le montant total des parts variables attribuées en 2011 au titre de 2010 à la population régulée (soit 3 663 personnes dont 3 589 dans la banque de financement et d'investissement) est de 728,6 M€ dont 310,9 M€ versés en 2011 et 417,7 M€ différés sur 3 ans et soumis à la réalisation d'un niveau minimum de performance des activités. Si le niveau de performance n'est pas atteint, ou si les comportements des individus ne permettent pas une gestion équilibrée des risques, ces montants seront repris.

3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?

La part de nos activités de banque de financement et d'investissement, de courtage et de gestion d'actifs ont contribué en 2010 pour un produit net bancaire de 8,803 Mds d'euros, soit 33,3 % du total du produit net bancaire de Société Générale (€26,418 Mds d'euros).

4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Le pourcentage des dividendes distribués en 2008, 2009, 2010, ramenés au produit net bancaire, s'élèvent respectivement à 1,83 %, 3,12 % et 0,84 %.

Politique vis-à-vis des clients

5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?

Tous les collaborateurs de Société Générale peuvent recevoir, le cas échéant, une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année en fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Certains salariés non cadres sont intéressés directement à la promotion de certains produits qu'ils placent par la perception de commissions. Dans le cadre de la directive européenne MIF, la Société Générale a supprimé en 2008 toutes les commissions sur les produits d'épargne ; ceci avec pour objectif d'assurer l'indépendance des conseillers lors des recommandations d'investissement faites à leurs clients. Par ailleurs, le groupe a mis en œuvre des mécanismes de contrôle (tels que le versement des commissions en deux échéances) visant à éviter les ventes abusives.

6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?

Les commissions prélevées par le Groupe sur la clientèle sont les suivantes :

- En 2008 : 2 858 M€
- En 2009 : 2 890 M€ (+1,1 % vs 2008)
- En 2010 : 2 821 M€ (-2,4 % vs 2009)

Voir la note 35 (page 313 du Document de Référence) relative aux produits et charges de commission du compte de résultat consolidé.

7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?

Société Générale est la 1^{ère} banque non mutualiste dans la distribution des prêts à la création d'entreprise pour atteindre 10,14% de parts de marché en France (*Données OSEO à fin décembre 2010*).

8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?

A fin 2010, nous avons consacré **99 Millions** d'euros dans le monde au financement du secteur à travers des lignes de crédit en faveur d'Institutions de Micro-Finance-IMF-.

Société Générale a poursuivi son action en faveur du microcrédit en apportant son soutien à l'**Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique) dans le cadre de la convention conclue en 2006. Au titre de **2010**, elle a mis à la disposition de l'ADIE une ligne de financement de **1 674 000 €**. Parallèlement, Société Générale a apporté sa contribution au fonctionnement de l'ADIE via une subvention de **100 000 €**. Le Groupe a également soutenu à hauteur de **10 000 €** l'organisation de la semaine du microcrédit.

Société Générale est par ailleurs **actionnaire fondateur de MicroCred**, créé par le groupe PlanetFinance en 2005 pour constituer un groupe d'Instituts de MicroFinance –IMF- (6 à fin 2010). Fin 2010, **les filiales de MicroCred** servaient près de **68 000 clients** dans quatre pays (Madagascar, Sénégal, Nigeria et Chine).

9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?

A fin 2010, 23,32% des encours des livrets A et LDD de la Société Générale étaient centralisés à la CDC (2 670 millions d'EUR).

Les sommes déposées sur les Livrets A et les Livrets de Développement Durable, et non centralisées par la Caisse des dépôts et consignations, sont utilisés en totalité pour financer :

- les investissements des micro, petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement,
- ainsi que les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?

Le Groupe Société Générale est très attentif au fait de satisfaire ses clients tout en les protégeant dans les différentes phases d'un crédit à la consommation. Dans ce cadre, le Groupe travaille à améliorer de façon continue ses pratiques afin d'informer ses clients, leur proposer les produits qui sont les mieux adaptés à leurs besoins et leur situation financière et de les accompagner afin de trouver des solutions notamment dans les moments difficiles.

11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

Société Générale dispose de longue date des moyens nécessaires à l'identification de cette catégorie de clientèle afin d'effectuer un **traitement responsable** de ces dossiers. L'identification s'appuie sur la communication par la Banque de France du **fichier FICP surendettement**. Cette source externe permet de recueillir une information objective, pertinente et actualisée, mise à profit pour actionner un processus dédié et un suivi mensuel.

Société Générale a adopté une position responsable en regard du sujet du surendettement au moyen d'un **processus dédié**.

Les dispositions prises visent à **prévenir tout accroissement de l'endettement**. Elles imposent aux conseillers de clientèle du réseau d'agences de se **dessaisir de la gestion des encours de crédits susceptibles d'être portés par les surendettés** pour la confier à des **équipes spécialisées** dans un esprit de recherche de solutions respectueuses des personnes.

Parallèlement, le surendetté a la possibilité de conserver le service d'un compte de chèque qui ne doit fonctionner que pour le service des paiements courants et à l'exclusion de tout crédit supplémentaire. Ce compte est géré par le conseiller de clientèle.

Ainsi, à la fin 2010, le recensement de la population des clients surendettés supportant un encours de crédit dans les agences du réseau s'élevait à 28 000 clients.

Par ailleurs, les entités françaises du Groupe Société Générale spécialisées sur le crédit à la consommation ont noué un accord avec le réseau des associations CRESUS , spécialisé dans l'assistance aux personnes mal endettées ou surendettées.

Relations avec vos salariés

12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

283 accords ont été signés au sein du Groupe en 2010, dont 79 accords en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les personnes en situation de handicap, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Concernant le Groupe Société Générale en France, lors des 3 dernières années, et les années précédentes, des accords salariaux ont été systématiquement signés chez Société Générale et ses principales filiales avec les organisations syndicales représentatives.

Au-delà des accords strictement salariaux, des accords ont été également signés chaque année depuis trois ans chez Société Générale d'une part sur le statut social incluant des revalorisations des primes et des grilles de salaire et d'autre part sur la répartition de suppléments d'intéressements, complétant les accords en vigueur sur l'intéressement et la participation.

13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?

La part des primes (individuelles et collectives) dans la rémunération brute annuelle totale des collaborateurs de Société Générale France a été en moyenne de 23% en 2010.

14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

La Société Générale est soucieuse du bien être de ses collaborateurs et ces sujets sont revus régulièrement avec les partenaires sociaux, notamment au niveau des CHSCT.

Un « observatoire » du stress a notamment été mis en place en collaboration avec la médecine du travail et le cabinet indépendant « Stimulus ». A l'occasion de leur visite médicale périodique, les collaborateurs sont invités à remplir un questionnaire pour évaluer leur niveau de stress. A fin 2010, plus de 10 000 salariés y ont répondu. Cette analyse sera poursuivie en 2011.

Ce dispositif a permis au Groupe d'être positionné au niveau « vert » en février 2010 par le ministère du Travail, lors du classement des entreprises sur les risques psychosociaux.

Par ailleurs, un accord sur la prévention des agressions commerciales et incivilités a été signé le 11.04.2008. Dans ce cadre, Société Générale a signé en janvier 2010 un partenariat avec l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation) pour compléter les mesures d'accompagnement pluridisciplinaires qui existent déjà en interne pour les salariés victimes de vol à main armée mais aussi d'agressions commerciales. Depuis mars 2010, une formation à distance est déployée également auprès de l'ensemble du personnel des réseaux France en contact avec le public, pour faire face aux situations conflictuelles.

15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?

Ce sujet s'analyse par famille professionnelle et doit tenir compte de la structure de la pyramide des âges/ancienneté par genre au sein de la famille. En ce cas, le rapport des salaires moyens est en général équilibré.

Par ailleurs, Société Générale a mis en place des outils d'analyse et de suivi permettant d'identifier les écarts avérés (c'est-à-dire ne s'expliquant pas par le type de poste, l'expérience ou les compétences). Il est procédé à une analyse fine de chaque situation individuelle par rapport aux médianes de rémunération des hommes dans chaque métier.

Un plan d'action a été défini avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des deux années 2011 et 2012 prévoyant 3 millions d'euros dédiés à la résorption d'écarts salariaux individuels constatés. Des montants du même ordre y ont également été consacrés les années précédentes.

Par ailleurs, Société Générale a obtenu en novembre 2010 le renouvellement du label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR qui renforce et reconnaît l'engagement fort de l'Entreprise en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

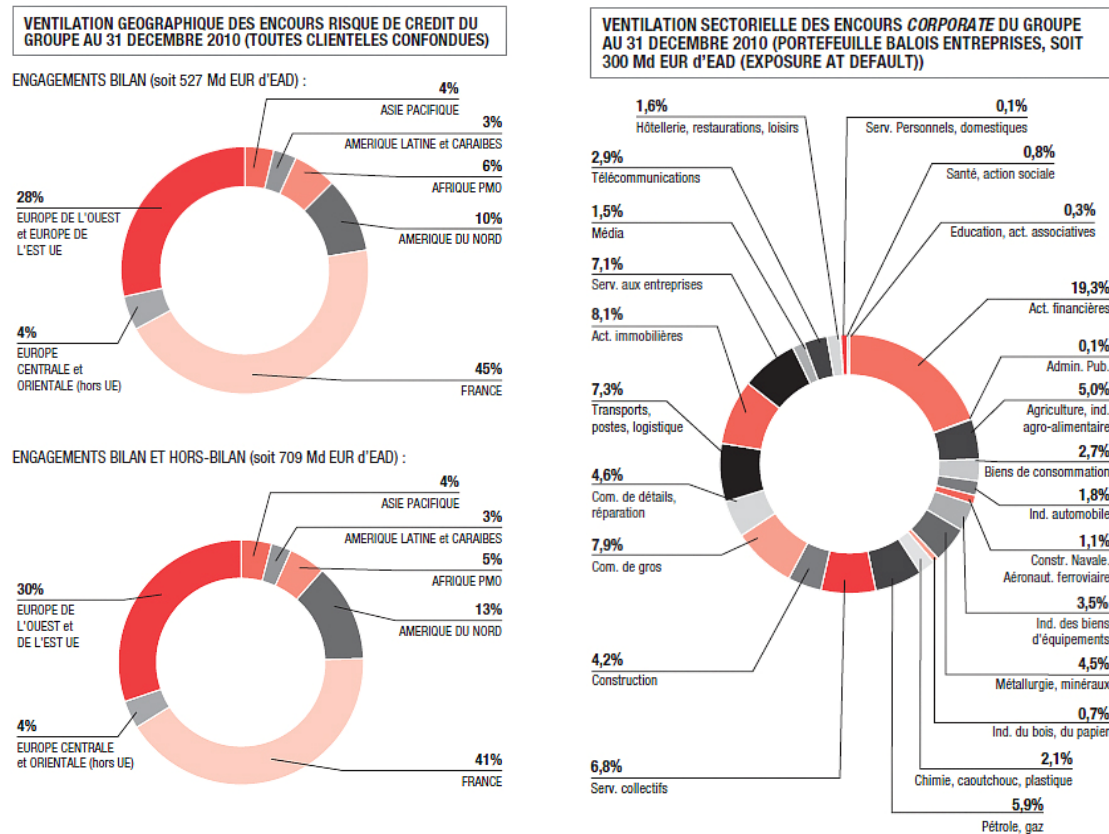
16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

La moyenne des dix rémunérations les plus élevées versées en 2010 chez Société Générale France est de 2,06 millions d'euros. Ces montants représentent la rémunération perçue au cours de l'année, c'est-à-dire qu'elle inclue la part fixe et les parts variable versées au titre des résultats du ou des exercices précédents.

Impact social et environnemental de vos activités

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?

Société Générale publie l'encours de ses engagements dans les grands secteurs industriels, y compris son soutien à des grands projets.



Par ailleurs, pour 2010, un total de **71 projets** ont été examinés et catégorisés selon les exigences des Principes de l'Équateur, y compris en mandat de conseil. Cette information est publiée sur le site RSE dédié de Société Générale conformément au principe n°10 des Principes de l'Équateur.

Catégorie A:

Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.

Catégorie B:

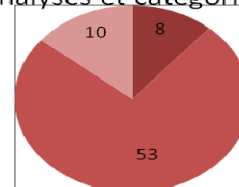
Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.

Catégorie C:

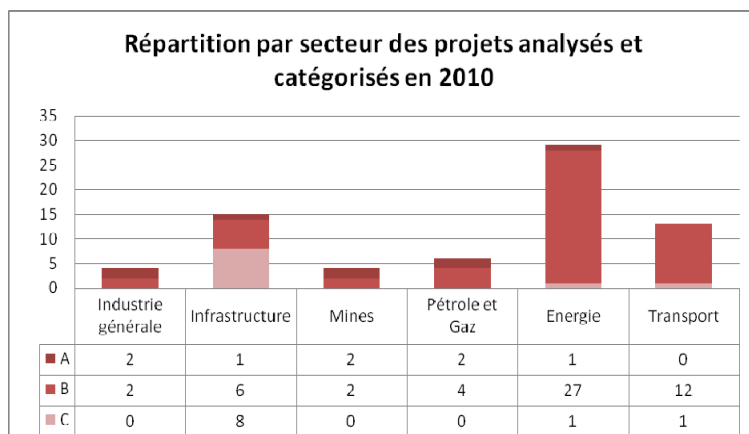
Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Principes de l'Équateur:

Nombre de projets de financement et de conseil analysés et catégorisés en 2010



Catégorie	A	B	C	Total
Nombre de projets analysés et catégorisés en 2010	8	53	10	71



18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre ?

Société Générale est un acteur financier responsable, dans la continuité des engagements qu'elle a déjà pris (Principes de l'Équateur, UNEP-Fi, directives de l'OCDE, Global Compact) et en suivant les standards et bonnes pratiques en matière E&S.

Elle s'abstient d'être impliquée dans les projets qui font partie des « listes d'exclusion » de par leur impact sur les milieux naturels protégés.

Cela se traduit notamment depuis de nombreuses années par l'inclusion de critères environnementaux et sociaux dans les activités de financement. Aujourd'hui, cette politique s'étend à l'ensemble des activités du groupe Société Générale via le plan Ambition SG 2015, le plan de transformation de la banque.

A travers des outils adaptés, Société Générale procède à l'évaluation « **Environnementale & Sociale** » de l'activité bancaire du Groupe qui permet d'identifier, hiérarchiser et gérer les risques environnementaux et sociaux. Cette démarche, complètement intégrée dans les processus d'analyse des risques et de prise de décision des financements de projets spécifiques, sera étendue à l'ensemble des services financiers aux entreprises.

19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives, agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?

Le Groupe met en place progressivement des politiques sectorielles qui définissent des normes applicables à chaque secteur sensible dans lequel Société Générale peut jouer un rôle actif en fonction des normes internationales en vigueur et de nos propres engagements. Ces politiques portent sur les secteurs identifiés comme pouvant avoir un impact potentiel important sur le plan environnemental et social et qui posent donc un certain nombre de questionnements de la part de la société civile. Toutes ces politiques sectorielles sont mises en œuvre au niveau Groupe. Les secteurs concernés sont à titre d'exemple : pétrole et gaz, mines et métaux, défense, centrales thermiques à charbon. Ces politiques

sont régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des normes internationales et sectorielles et des meilleures pratiques.

Concernant les **droits de l'Homme**, Société Générale s'engage à respecter les droits de l'homme et à les promouvoir dans ses domaines d'activités et ses sphères d'influence. Elle s'appuie sur les grands principes internationaux comme ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de même que sur des initiatives locales (Charte de la Diversité en France...).

Société Générale s'engage également à respecter les standards internationaux qu'elle a rejoints, comme le Pacte Mondial de l'ONU, les Principes de l'Équateur et d' UNEP-FI.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite qui est destiné à tous les salariés.

20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?

Nous sommes en train d'étudier les différentes méthodes permettant de calculer ce montant pour les financements des projets de nos clients.

Dans le cadre de l'impact immédiat du Groupe sur l'environnement, la banque a développé un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec l'ambition de les compenser progressivement pour atteindre 100% d'ici 2012 et donc d'avoir un impact climatique neutre l'année prochaine sur le Groupe. Ce plan progressif s'accompagne d'actions dans de nombreuses dimensions (réduction de notre consommation d'énergie, des immeubles à faible consommation énergétique, un recours aux énergies renouvelables, l'utilisation de papier recyclé, une diminution des déplacements professionnels à fort impact énergétique et une flotte automobile peu consommatrice de carburant).

21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?

Le Groupe a mis en place **2,8 Mds EUR** de nouveaux financements verts en 2010.

Société Générale distribue l'**éco-prêt à taux zéro** depuis le mois de juin 2009. Ce prêt pouvant aller jusqu'à 30 000 euros sur une durée maximale de 10 ans permet aux particuliers de financer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement. A fin **2010**, près de **8 000 prêts** ont été octroyés pour un montant de **134 millions d'euros**.

22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?

Cette approche fait l'objet d'une étude de la profession que Société Générale suit avec attention.

Démocratie

23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?

Franfinance et CGI, les deux filiales françaises du Groupe spécialisées dans le crédit à la Consommation ont signé fin 2010 une convention avec l'association CRESUS. Ce partenariat permet de proposer un accompagnement aux clients qui présentent des signes de fragilité financière. Dans ce cadre, les clients qui le désirent peuvent bénéficier d'un bilan budgétaire et social suivi d'un accompagnement de proximité susceptible de sauvegarder son équilibre financier. Ce partenariat avec CRESUS est très pragmatique et apporte des solutions concrètes et efficaces aux clients qui sont en situation difficile.

Pour les établissements mutualistes :

24.- Quelle proportion des sociétaires ont participé aux dernières élections des conseils d'administration ?

Sans objet

25.- Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire ?

La recherche d'administrateurs est de la responsabilité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, assisté de cabinets spécialisés le cas échéant; le Comité fait des propositions au Conseil d'administration.

26.- Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?

La durée des mandats des administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires est de 4 ans; la durée des mandats des administrateurs élus par le personnel salarié est de 3 ans. Il n'y pas de limite statutaire au nombre de renouvellements des mandats.

27. Problématiques locales – questions additionnelles :

.....
.....
.....
.....

Merci de retourner ce questionnaire avant le 15 mai à :

Nom et prénom :

Adresse postale et/ou électronique :
.....

**Merci d'adresser une copie de votre réponse aux Amis de la Terre
(france@amisdelaterre.org) et à Attac
(juliette@attac.org).**

**Pour toute question concernant ce questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au
01.56.06.43.62 (Attac) et/ou au
01.48.51.18.92 (Les Amis de la Terre).**

1. www.financialsecrecyindex.com et <http://www.argentsale.org/les-juridictions-concernees-par-lindice.php>
2. Sites www.financeresponsable.org (rubrique banques), www.secretsbancaires.fr et www.nuclearbanks.org